



**Demande d'un crédit de CHF 500'000.- pour l'amélioration de la diffusion de séances et la modernisation de la technique des salles du Conseil Communal et des Commissions**

Réponse au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Téléconférence pendant la période de lutte contre la propagation du Covid-19 et au-delà »

Rapport-préavis N° 2022 / 32

Lausanne, le 13 octobre 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

**1. Résumé**

La salle du Conseil communal a été modernisée en 2008. Quatorze ans plus tard, la régie n'est plus aux normes techniques actuelles et doit être modernisée. Le public bénéficiera ainsi d'une bien meilleure qualité d'image. Les vidéos pourront être visionnées directement dans le site de la Ville. Des informations en temps réel, des recherches textuelles dans les vidéos, l'extraction de capsules de séquences vidéo, seront également possibles. Le sous-titrage des vidéos permettra en outre de renforcer l'accessibilité universelle au sein de la ville, en adéquation avec le programme de législature de la Municipalité. A ce titre, cette rénovation vise à favoriser l'accès pour la population lausannoise dans son ensemble à la vie politique locale.

Ensuite, avec des appareils en fin de vie, des pannes pourraient perturber les séances du Conseil. Les installations informatiques et techniques de la salle du Conseil communal à l'Hôtel de Ville doivent ainsi impérativement être renouvelées et mises à niveau dans les meilleurs délais.

Les besoins ont par ailleurs évolué ces dernières années. La pandémie de COVID-19 a en particulier démontré la nécessité de se préparer à davantage d'agilité. Installer des équipements dans les salles permettant d'organiser des séances, tant en présentiel qu'à distance, est incontournable.

Le crédit demandé permettra de quitter le monde de l'analogique et de profiter de la performance, de la souplesse et de la qualité de systèmes numériques du type de ceux dont le Conseil a pu bénéficier durant les séances tenues à Beaulieu.

Sans toucher au mobilier, à l'exception de la mise aux normes de la régie, les consoles des membres du Conseil communal, le système de gestion des débats, la projection et la sonorisation ainsi que la retransmission des séances bénéficieront d'un renouvellement complet. Il sera possible d'afficher le point de l'ordre du jour traité, le nom de l'intervenante ou de l'intervenant ainsi que le temps de parole, ce qui permettra de faciliter et clarifier la tenue des débats. La salle des Commissions sera connectée au même système et pourra ainsi être utilisée dans des conditions identiques, permettant notamment l'enregistrement des débats pour une retranscription aisée. Un système complémentaire, plus léger et simple d'utilisation, permettra l'organisation de séances de commission dans n'importe quel lieu.

## 2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 500'000.-, y compris le compte d'attente, afin de doter la salle du Conseil communal et la salle des Commissions d'un système technique moderne, permettant de retransmettre les débats dans une qualité sonore et visuelle grandement améliorée, ainsi que la tenue de séances dans des conditions optimales, notamment pour leur enregistrement. Ce crédit doit aussi permettre d'enrichir l'accès aux informations contenues dans les séances du Conseil communal. La Municipalité répond ainsi également au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Téléconférence pendant la période de lutte contre la propagation du Covid-19 et au-delà ».

## 3. Préambule

La salle du Conseil communal est utilisée non seulement par l'organe délibérant, mais également notamment par le Conseil des Jeunes, par des services de la Ville, des sociétés locales ou encore des associations pour des réunions et conférences diverses.

Un appel d'offres public a été lancé le 31 mai 2021 sur la base d'un cahier des charges établi après récolte des besoins auprès des représentants des utilisateurs de la salle.

Les deux fournisseurs romands majeurs, qui se partagent l'installation et la maintenance des grandes salles des Nations Unies et de ses satellites ou des grands parlements romands, ont répondu à l'appel d'offres.

Le fournisseur actuel a été choisi après l'étude minutieuse de son offre, soutenu en cela par une entreprise spécialiste de ces questions techniques. Pour le périmètre obligatoire, la solution a été offerte au prix TTC de CHF 350'000.- avec maintenance technique dès la 3<sup>e</sup> année au prix de CHF 16'000.- par an. L'offre, selon le cahier des charges, ne couvre que les travaux et le matériel technique, les travaux d'électricité, de menuiserie, la fourniture des ordinateurs pour la régie et les tests techniques spécialisés sont en sus.

Les évolutions technologiques permettront de moderniser la mise à disposition des images du Conseil communal. Suite à une demande d'offres auprès de plusieurs entreprises spécialisées en la matière, un mandat sera confié, pour des coûts d'investissement estimés à CHF 30'000.-.

## 4. Solution retenue

### 4.1 Amélioration de l'accès à l'information contenue dans les vidéos des séances du Conseil communal

La nouvelle régie permettra tout d'abord une bien meilleure qualité d'image et donc un visionnement beaucoup plus facile. Elle permettra aussi de mieux intégrer les vidéos des séances du Conseil communal sur le site lausanne.ch. A ce titre, le présent rapport-préavis a pour objectif de favoriser l'accès pour la population lausannoise dans son ensemble à la vie politique locale. Des informations en temps réel, telles que le titre de l'objet en cours de traitement, le nom de l'intervenante ou de l'intervenant, pourront être affichées. Les recherches textuelles dans les vidéos seront facilitées. Des fonctionnalités simplifiées permettront d'extraire des capsules de séquences vidéo, afin de les partager plus facilement sur les réseaux sociaux par exemple. Le sous-titrage des vidéos permettra de renforcer l'accessibilité universelle au sein de la ville, en adéquation avec le programme de législation de la Municipalité. Dès lors, la population pourra bénéficier de contenus beaucoup plus attractifs, accessibles et efficaces. En effet, jusqu'à ce jour, si une personne tient à partager une information formulée lors du Conseil communal, elle doit partager l'url qui renvoie à toute la séance et indiquer le minutage auquel l'information a été communiquée. D'autre part, les vidéos pourront être visionnées directement dans le site de la Ville, alors qu'actuellement les personnes désirant visionner les images sont renvoyées sur le site du prestataire. Par ailleurs, un système de recherche sera intégré afin que les contenus vidéos du Conseil communal puissent faire partie des résultats trouvés lors d'une recherche sur lausanne.ch.

Ces améliorations concernant la mise à disposition des images du Conseil communal entraîneront des coûts d'investissement estimés à CHF 30'000.-, selon une demande d'offres effectuées auprès de plusieurs entreprises spécialisées en la matière.

#### 4.2 Modernisation de la régie de la salle du Conseil communal

Sur la base notamment d'entretiens avec les différents utilisateurs de la salle du Conseil communal, les objectifs suivants ont été définis :

- diffuser les séances du Conseil communal dans des conditions techniques conformes aux exigences actuelles ;
- améliorer le confort d'utilisation pour les membres du Conseil communal et pour son Bureau ;
- améliorer la simplicité et la flexibilité de l'utilisation de la salle ;
- proposer une utilisation hybride (présentielle et à distance) de la salle pour toute autre séance que celles du Conseil communal (voir motifs au point 6.2 ci-après).

#### 4.3 Composantes de la solution

La solution retenue est basée sur la même technologie que celle utilisée dans le cadre des séances qui ont eu lieu durant la pandémie à Beaulieu.

Elle a démontré son efficacité et sa pertinence et sera complétée et paramétrée pour répondre aux exigences suivantes :

- système « Conférence » simple avec sonorisation d'un intervenant et de micros mobiles, projection et vidéoconférence pour un mode hybride en présentiel et à distance ;
- système « Conférence » pour les séances du Conseil communal avec badge d'authentification et de présence, gestion de la parole (y compris du temps de parole), affichage du point de l'ordre du jour et de l'intervenant, gestion du vote, y compris en mode hybride, affichage de documents physiques, gestion du mode « huis clos » ;
- système « Vidéo » pour la retransmission des séances du Conseil communal, régie, diffusion et enregistrement du flux, y compris un système de secours et un flux audio pour la retranscription ;
- système domotique pour le pilotage des éléments de la salle (lumières, stores, son, caméras et écrans) ;
- système fixe « Conférence » pour la salle des Commissions, y compris le système de projection ;
- système mobile « Conférence » pour les commissions extramuros ;
- système de gestion des badges.

La solution est pilotée par des écrans de contrôle placés à proximité de la tribune présidentielle et en régie. Une commande via une application web standard est possible.

#### 4.4 Caractéristiques globales de la solution

En plus des exigences fonctionnelles de la solution, celle-ci doit prendre en compte les éléments suivants :

- ergonomie et simplicité d'utilisation. Si possible permettre une interface utilisateur « basique » et une « expert » ;
- cohérence fonctionnelle et technique des solutions et équipements ;
- mutualisation des ressources humaines et techniques ;
- évolutivité de la solution, notamment par son aspect modulaire ;
- optimisation de la maintenance et support très performant lors d'événements (particulièrement les séances du Conseil) ;

- indépendance des personnes utilisant la salle, c'est-à-dire sans l'assistance d'un technicien ;
- flexibilité de la solution permettant une utilisation hybride en présentiel ou à distance, permettant d'intégrer plusieurs sources et sorties de flux vidéo pour la diffusion ou l'enregistrement ;
- solution la plus récente possible en matière qualitative, de manière à rester valable aussi longtemps que possible ;
- solution modulaire, ouverte autant que possible et respectant les standards du marché.

## 5. Détails des travaux et investissements prévus

Les travaux ne modifient pas la disposition des équipements ni l'essentiel du mobilier. Seule la régie est retravaillée pour tenir compte de la réduction des équipements qui permet un meilleur agencement pour les régisseurs.

Les modifications d'équipements accrochés aux murs est et ouest nécessitent le rafraîchissement de la peinture de l'ensemble de la salle après réparation des trous de montage.

Périmètre	Montant (CHF)
Modernisation de la mise à disposition des images	30'000.-
Travaux préparatoires, cahier des charges, appel d'offres et suivi des travaux (compte d'attente)	30'000.-
Modernisation de la solution de gestion des conférences, de retransmission, de projection de la salle du Conseil communal et de la salle des Commissions	350'000.-
Amélioration de l'agencement régie en fonction des nouveaux équipements, ameublement, ordinateurs de montage et pilotage régie.	15'000.-
Câblage électrique et réparation des murs	60'000.-
Décommissionnement des équipements actuels de manière durable	5'000.-
Divers et imprévus	10'000.-
Total	500'000.-

Tableau 2 : Détails des investissements prévus

La salle des Commissions sera dotée d'un pupitre de contrôle du système conférence discret. Les équipements de projection sont conservés.

La régie mobile pour les séances hors de l'Hôtel de Ville tient dans une valise et ne requiert pas de travaux.

## 6. Réponse au postulat de Mme Aude Billard et consorts

### 6.1 Rappel du postulat

La pandémie de COVID-19 au début de l'année 2020 a obligé le Conseil communal à suspendre ses travaux, puis à se réunir à Beaulieu, endroit permettant de maintenir des distances sanitaires décrétées par les autorités. Les postulants font remarquer dans leur texte qu'«à plusieurs reprises, les séances se sont tenues en l'absence de nombreux conseillers communaux et de municipaux. L'absence obligée de ces personnes impacte la bonne marche de notre conseil».

Le postulat demande à ce que la Municipalité étudie l'opportunité d'installer un système de téléconférence en salle du Conseil et dans diverses salles de réunions de la Ville dans lesquelles les commissions se réunissent habituellement afin de permettre la participation par téléconférence des membres du Conseil – à titre palliatif – et aux séances de commissions par téléconférence comme mode pérenne de participation.

## 6.2 Réponse de la Municipalité

Les dispositions spécifiques adoptées par le Conseil d'Etat pour assurer la continuité des activités du Conseil communal pendant la pandémie du COVID-19 ne permettaient pas le débat en visio-conférence ni le vote électronique à distance. Seule une procédure de vote par correspondance était possible, sur la base d'une décision de la Cheffe du département des institutions et du territoire (art. 8 al. 3 de l'arrêté du 18 mars 2020). Cette procédure a été utilisée par le Conseil communal au printemps 2020 pour valider trois préavis urgents par correspondance : préavis N° 2019/56<sup>1</sup>, N° 2020/03<sup>2</sup> et N° 2020/04<sup>3</sup>.

Par directive du 2 décembre 2020, et dans l'optique du débat dans les Conseils communaux sur le budget, le Conseil d'Etat a autorisé sous certaines conditions, en particulier lorsque le quorum ne pouvait être atteint, à fonctionner de manière hybride, soit en permettant aux personnes malades et en quarantaine à participer aux débats et de voter à distance. Le risque concret que le quorum ne soit pas atteint ne s'étant pas concrétisé, la commune de Lausanne n'a pas eu besoin de déposer de demande en ce sens auprès du Canton.

Dans l'article 3 de la directive d'application de l'article 8, alinéa 3 de l'arrêté du 18 mars 2020 d'application de l'ordonnance fédérale 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) et sur les mesures de protection de la population et de soutien aux entreprises face à la propagation du coronavirus COVID-19 (arrêté COVID-19), le Conseil d'Etat indique que «les travaux de commission peuvent s'effectuer par visio- ou audioconférence».

De ce fait, les séances de commissions ont pu durant toute la pandémie être organisées en visio-conférence. Certaines séances de commission et du Bureau ont eu lieu à distance. Ces expériences ont mis en lumière plusieurs points :

- a) absence de matériel adéquat pour la capture satisfaisante de l'image et du son ;
- b) difficulté technique d'organiser des séances dites «hybrides» avec certaines personnes en présentiel et d'autres en téléconférence ;
- c) nécessité de prévoir une personne dévolue au contrôle du bon fonctionnement du matériel technique (aide en cas de déconnexion, amélioration de la qualité du flux, etc.) ;
- d) vu la lettre b) ci-dessus, nécessité de prévoir la participation à distance avant la tenue de la séance. L'organisation au dernier moment d'une participation à distance d'un ou de plusieurs membres de la commission peut avoir un impact sur le quorum et donc sur la capacité de la commission à pouvoir siéger valablement.

Au vu de ce qui précède, le présent rapport-préavis prévoit l'achat de matériel pour l'organisation de séances de commissions ou autres séances de travail « hybrides ». Hors période particulière telle que celle vécue lors de la pandémie, les séances de commissions doivent en principe être organisées en présentiel, étant entendu que des exceptions, en accord entre la commission et la, le ou les représentants de la Municipalité sont possibles.

Dans son arrêté du 2 décembre 2020 modifiant celui du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19), le Conseil d'Etat indique dans l'article 9 alinéa 3bis que :

«Lorsqu'il est à craindre que, en raison du nombre de personnes malades ou en quarantaine, le quorum ne pourra être atteint lors d'une séance, le bureau du Conseil général ou communal peut requérir du Département des institutions et du territoire qu'il l'autorise à utiliser des moyens techniques permettant aux personnes malades et en quarantaine de parti-

<sup>1</sup> Préavis N° 2019/56 du 19 décembre 2019 « Etablissement primaire et secondaire de Villamont : Assainissement et rénovation du collège de St-Roch – Demande de crédit d'ouvrage ».

<sup>2</sup> Préavis N° 2020/03 du 23 janvier 2020 « Théâtre de Vidy-Lausanne – Rénovation, mise en conformité et agrandissement du bâtiment – Demande de crédit d'ouvrage ».

<sup>3</sup> Préavis N° 2020/04 du 6 février 2020 « Etablissement primaire et secondaire du Belvédère : construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique de type VD2, démolition de trois pavillons en bois et achat de mobilier complémentaire pour la période transitoire – Demande de crédit d'ouvrage ».

ciper aux débats et de voter à distance. L'autorisation ne peut être délivrée que si la participation aux débats et le droit de parole des personnes non présentes, ainsi que la sécurité du vote, sont garantis. Le Conseil d'Etat fixe au surplus par voie de directive les conditions de cette autorisation».

Ce faisant, le matériel installé permet d'organiser des débats avec délibérations en téléconférence ou hybrides. Ce système ne pourra cependant être utilisé qu'avec l'autorisation du Conseil d'Etat et dans des conditions bien précises.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la demande des postulantes et postulants.

## 7. Impact sur le climat et le développement durable

Les équipements analogiques sont récupérés pour une seconde vie. Le matériel informatique aura déjà été utilisé 15 ans ce qui est inédit et implique un impact faible sur l'environnement. Nous avons, de plus, réutilisé le maximum d'équipements (salle des Commissions, boucle magnétique pour malentendant, système d'enregistrement sécurisé, etc.).

Le remplacement des ordinateurs et écrans de la régie respecte les pratiques en cours au Service d'organisation et d'informatique (SOI) en matière d'achat responsable lié au partenariat pour les achats informatiques romands (PAIR) et de réutilisation des équipements via le programme RESTART.

La portion de câblage devant être remplacée ainsi que le matériel qui ne pourra être réutilisé seront triés et récupérés pour leur matière première.

## 8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Le système prévoit de conserver les capacités d'accès actuel. L'objectif poursuivi d'une meilleure mise en valeur de l'information renforcera l'accessibilité notamment par le sous-titrage des vidéos des séances du Conseil, en adéquation avec le programme de législature de la Municipalité.

## 9. Aspects financiers

### 9.1 Incidences sur le budget d'investissement

Le Plan des investissements pour les années 2022 à 2025 prévoit un montant de CHF 500'000.- pour ce projet et sa planification est présentée dans le tableau ci-après.

Un compte d'attente a déjà été ouvert pour un montant de CHF 30'000.- en date du 29 octobre 2020 (DIPA 1000.503.147).

(en milliers de CHF)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Dépenses d'investissements	250	250					500
Recettes d'investissements							0
<b>Total net</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500</b>

### 9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

#### 9.2.1 Charges d'exploitation

Les équipements nouvellement installés sont garantis deux ans. La maintenance opérationnelle de la salle pour les deux premières années est ainsi comprise dans le prix d'achat. Ensuite, les frais de maintenance de la salle du Conseil communal s'élèveront à CHF 19'000.- par an. Ceux-ci sont compensés à hauteur de CHF 19'200.- par les frais annuels de maintenance actuels.

Les licences d'utilisation sont dues dès la première année. Le coût annuel des licences dépendra de la nécessité d'opérer les séances du Conseil à distance et sur place. Le coût de licences pour la participation à distance de dix conseillers a été pris en compte et représente CHF 3'000.- par année.

### 9.2.2 Charges d'intérêts et d'amortissement

Calculés sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 1.5%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent rapport-préavis s'élèvent à CHF 4'100.- par année, à compter de l'année 2023.

En fonction de la durée d'amortissement de cinq ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 100'000.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2023.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
<b>(en milliers de CHF)</b>							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation	3	3	22	22	22	22	94
Charges d'intérêts		4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	20.5
Amortissements		100	100	100	100	100	500
<b>Total charges suppl.</b>	<b>3</b>	<b>107.1</b>	<b>126.1</b>	<b>126.1</b>	<b>126.1</b>	<b>126.1</b>	<b>614.5</b>
Diminution de charges	-19.2	-19.2	-19.2	-19.2	-19.2	-19.2	-115.2
Revenus							0
<b>Total net</b>	<b>-16.2</b>	<b>87.9</b>	<b>106.9</b>	<b>106.9</b>	<b>106.9</b>	<b>106.9</b>	<b>499.3</b>

## 10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame le Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2022/ 32 de la Municipalité, du 13 octobre 2022 ;

oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'attribuer au Secrétariat municipal un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- pour l'acquisition du matériel et la réalisation des travaux de modernisation de la régie du Conseil communal ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Conseil communal, rubrique n° 1000.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 1000.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente 1000.503.147 sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1 ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Téléconférence pendant la période de lutte contre la propagation du Covid-19 et au-delà ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter